

Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
d'Action Sociale
LE BOIS PLAGE EN RE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 avril à 14 heures 30, la Commission Administrative, dûment convoquée, s'est réunie en Mairie, **sous la présidence de Madame Dominique PERLADE**.
(Le Président a quitté la séance).

Nb de membres en exercice : 9

Présent(e) s : Mes : DUPEUX, DURAND,
LAVERGNE, PERLADE

M. CHATIN.

Absent (e) s excusé (e) s : Mes : BORDIER, BOUHIER, BUAT
M. JUIN.

Ont donné pouvoir : Mes : BORDIER, BOUHIER (À Me
PERLADE).
Me BUAT (À Me DURAND)

2024 – n°3- 1 – COUPONS SPORTS ET LOISIRS

Madame PERLADE informe les membres du conseil d'administration qu'il convient de délibérer pour permettre le règlement des coupons sports et loisirs d'une valeur de 30.00 € aux associations partenaires au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Après discussion, les membres du conseil d'administration à l'unanimité des présents :

- Acceptent de prendre en charge les coupons sports et loisirs à hauteur de 30.00 euros par enfant au titre de l'année scolaire 2023-2024.
- Décident d'augmenter le montant unitaire du coupon à 40,00 euros à compter du 1^{er} septembre 2024 et pour les années suivantes.
- Mandatent et autorisent Monsieur le Président pour la signature de tous documents utiles à l'exécution des présentes décisions.

Fait à Le Bois Plage en Ré, le 25/04/2024
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS de Le Bois Plage
Dominique PERLADE.



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211700513 - <i>202404-25</i>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <i>26/04/2024</i>

[Signature]
C.C.A.S.
LE BOIS PLAGE EN RE (17580)